

Département de la Dordogne

Révision de la Carte Communale

Commune d'ISSIGEAC

Plan de zonage et des servitudes d'utilité publique



Révision de la carte communale prescrite par délibération du Conseil Communautaire le 9 septembre 2010
Révision de la carte communale mise à l'enquête publique du 16.12.2015 au 11.1.2016.....
Révision de la carte communale approuvée par délibération du Conseil Communautaire le

Bureau d'étude de la
Chambre d'Agriculture Dordogne
Boulevard des Savours - Cr@Vallée Nord
Coulouniex Chamiers
24660 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 45 47 84
urbanae@dordogne.chambagri.fr



Dressé par le BE Urban'ae en juin 2016

Légende du zonage de la révision de la carte communale

- Zone U - Zone constructible
 - Zone Ua - Zone constructible réservée aux activités économiques et aux logements qui y sont liés
 - Zone Up - Zone constructible réservée aux équipements publics
 - Zone Nt - Zone réservée aux aménagements nécessaires à l'accueil de camping-cars
 - Zone N - Secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole et forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (art. R124-3 du code de l'urbanisme - codification antérieure au 28 décembre 2015)
 - Projets de constructions (source mairie)
 - STEP
 - Bâti
- #### Légende des servitudes d'utilité publique
- AC1 - Monuments historiques
 - AC1 - ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
 - ZP4 (inconstructible)

